



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

La CRAI dit que les tarifs d'électricité ne changeront pas le 1^{er} mars 2019

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 28 février 2019 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a annoncé aujourd'hui qu'aucun changement ne sera apporté aux tarifs d'électricité le 1^{er} mars 2019.

Maritime Electric a déposé auprès de la Commission une demande de nouveaux tarifs pour la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.

La Commission et ses experts-conseils examinent les renseignements fournis par Maritime Electric. Une demande de renseignements supplémentaires requis pour prendre une décision a été envoyée à Maritime Electric.

Une fois toute l'information reçue et examinée par la Commission et ses experts, des audiences publiques seront organisées afin de permettre à Maritime Electric de présenter ses arguments et à la Commission d'entendre les témoignages des experts dont elle a retenu les services pour l'aider à examiner la demande. Les audiences devraient avoir lieu au début de l'été.

De nouveaux tarifs d'électricité n'entreront en vigueur qu'après la tenue des audiences et l'émission d'une ordonnance par la Commission.

On peut consulter la demande et les documents connexes en ligne à irac.pe.ca/electric/.